15 16 17 JUIN

RIUESS

- XIe RENCONTRES du RIUESS -
Réseau inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire

POITIERS
Faculté de Droit et des Sciences sociales
Faculté de Sciences économiques

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LE TRAVAIL

Quel « sens » du travail en économie sociale et solidaire : L'exemple des chantiers d'insertion par l'activité économique

Mariagrazia Crocco
CEPERC, Université de Provence

http://www.riuess.org/

Poitiers 15-17 juin 2011 – XI[e] Rencontres du RIUESS
« L'Economie sociale et solidaire et le Travail »
Mariagrazia.Crocco

Quel « sens » du travail en économie sociale et solidaire : L'exemple des chantiers d'insertion par l'activité économique

Contexte

L'appel à communication lancée pour la réalisation de ce colloque proposait de réfléchir, notamment dans l'axe quatre « *Quel est le « sens » du travail en ESS ?* », autour de différentes interrogations. Une des questions posées dans l'appel à communication était : « *les capacités d'innovation sociale dont est pourvue l'ESS réside-t-elle plus dans l'accomplissement et la valorisation des individus au cœur de l'activité de travail que dans les résultats et les performances recherchées en production ?* »[1]).

À partir essentiellement de cette interrogation, je voudrais aborder la question du « sens » du travail en ESS en analysant l'expérience du travail dans les chantiers d'insertion (ACI).

L'exemple des chantiers d'insertion permet de montrer en quoi l'innovation sociale repose sur « *la valorisation des individus au cœur de l'activité de travail* » sans pour autant, évacuer les préoccupations des « *résultats et des performances en production* ». En effet, ces deux aspects semblent complémentaires dès lors qu'on est dans l'activité économique et qu'on veut *valoriser le travail des personnes concernées*. Point d'innovation sociale sans une recherche constante d'équilibre entre l'activité de chacun *au* travail et la production (de biens et/ou services, mais aussi de valeurs et de savoirs) *par* le travail.

En même temps, le champ de l'insertion et plus particulièrement de l'insertion par l'activité économique (IAE), au sein de laquelle s'inscrivent les chantiers d'insertion, permet de questionner les modes d'organisation du travail au travers de sa propre organisation. En effet, le secteur de l'IAE a ses spécificités qui doivent être lues dans le cadre plus large de l'ESS. C'est l'idée d'une « *zone témoin* » qui laisse apparaître des enjeux sociétaux et interpelle l'ensemble des entreprises de l'économie sociale et solidaire. (J. DEFOURNY, L. FAVREAU, J-L LAVILLE, 1998, p. 12)

Méthodologie et cadre théorique :

Les réflexions mises en débat dans cette communication sont des éléments issus essentiellement de lectures théoriques dans le champ de la philosophie, de l'économie politique, de la sociologie du travail, de l'ergonomie de l'activité et du travail de réflexion collective au sein d'un groupe de recherche qui s'occupe de l'analyse pluridisciplinaire des situations de travail. Plus précisément, je prépare une thèse de doctorat en philosophie encadrée par l'équipe du département d'Ergologie, rattachée au **C**entre d'**Ep**istémologie et d'**Er**gologie **C**omparatives (**CEPERC**), Université de Provence. Je travaille, donc, sous la direction d'Yves Schwartz et avec Renato Di Ruzza et Rémy Jean, entre autres.

L'Ergologie « *est une démarche qui reconnaît l'activité comme* débat de normes*. À partir de là, l'ergologie tente de développer simultanément dans le champ des pratiques sociales et dans la visée d'élaboration des savoirs formels, des* dispositifs à trois pôles*, partout où s'est possible. D'où une double confrontation : confrontation des savoirs entre eux ; confrontation des savoirs avec les expériences d'activité comme matrices de savoirs*. » (Y SCHWRTZ, L. DURRIVE, 2009, p.255)

[1] Appel à communication « L'Economie sociale et solidaire et le Travail » ; XIe Rencontres du RIUESS (Poitiers du 15 au 17 juin 2011), p.4 www.riuess.org

Puisque la démarche ergologique considère le travail dans le sens large d'activité, elle est confrontée aux thèmes de la reconfiguration du salariat, du rapport entre organisation du travail et autonomie, de l'utilité et de l'innovation sociale par le travail, de la solidarité et finalement, du « sens » du travail pour les êtres humains. [2]

Inscrivant mon travail dans cette démarche, la méthodologie se construit selon le principe que d'une part, les concepts sont transformés en permanence par les situations réelles de travail et que, d'autre part, ces situations, à l'épreuve du changement créé par l'activité elle-même, sont porteuses d'éléments inédits qui font apparaître des nouveaux savoirs. En effet, chaque apport théorique est retravaillé à partir d'expériences concrètes. C'est ainsi que les *dispositifs à trois pôles* se mettent en œuvre : une confrontation de savoirs différents, mais commensurables, pour donner vie à un nouveau type de savoir.

Ce cadre théorique exprime donc ma démarche méthodologique basée sur le croisement entre des observations de situation de travail et des lectures théoriques.

L'expérience de travail dans le cadre d'une **C**onvention **I**ndustrielle de **F**ormation par la **Re**cherche (**CIFRE**) auprès d'une association (Acta Vista[3]) qui met en œuvre des chantiers d'insertion, m'a permis, pendant ces trois dernières années, de fréquenter un véritable laboratoire d'innovation sociale. J'ai pu ainsi, bénéficier d'un espace privilégié pour comprendre les enjeux de l'activité d'insertion et expérimenter, en partie, la démarche ergologique. C'est finalement cette expérience en CIFRE qui permet un questionnement authentique et original autour du « sens » du travail au sein des chantiers d'insertion et, par là, en économie sociale et solidaire et qui représente mon « terrain » d'observation et d'analyse.

Introduction

La question du *sens du travail* sera discutée à partir de ce qui fait « sens » dans l'activité de travail de chacun (dans le champ de l'insertion). Dan cadre, un retour sur l'histoire de l'insertion semble pertinent afin d'interroger les relations entre l'organisation du *vivre en commun* et le rôle du travail, en tant que moyen de coercition et d'intégration. Il s'agit, ainsi, de mettre l'accent sur une dialectique entre d'une part une dimension politique et collective et d'autre part, une dimension singulière et individuelle.

Cette lecture n'est pas celle d'un expert de l'ESS, c'est en effet plutôt en étudiant l'insertion par l'activité économique que les sujets de l'ESS – ses modèles et ses spécificités me sont apparus comme la toile de fond à partir de laquelle analyser l'insertion pour mieux saisir sa portée, son rôle et son *sens* dans l'espace social.

En effet, d'une part, traditionnellement le secteur de l'IAE s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire pour une double raison : les valeurs qu'elle porte en creux, de solidarité et de

[2] Dans les dernières années, une attention particulière est portée par certains membres de l'équipe aux questions de travail et développement. À ce propos, il a été crée un réseau franco-lusophone « Ergologie, Travail et Développement » (ETD), issu de l'expérience de plusieurs rencontres avec des chercheurs et travailleurs français et étrangers ainsi que d'institutions et d'instances diverses autour du travail et du développement : http://www.ergologie.com/

[3] Acta Vista est une association basée à Marseille qui réalise de nombreux chantiers d'insertion (ACI) dans le département des Bouches-du-Rhône. L'association est spécialisée dans la restauration et valorisation du patrimoine bâti ancien ; elle intervient sur des monuments classés ou inscrits en tant que Monuments Historiques. Elle emploie environ 200 salariés en insertion chaque année. À partir de l'expérience des chantiers, Acta Vista a également développé des compétences en matière d'ingénierie de formation et d'assistance de maîtres d'ouvrage. *www.actavista.fr*

cohésion sociale, mais également car les structures de l'IAE adoptent très souvent, des statuts, notamment l'associatif, qui de fait les inscrivent dans l'ESS.

D'autre part, certains chercheurs mettent en garde sur le fait que c'est plutôt la préoccupation envers les besoins d'un territoire qui peut être à l'origine d'initiatives d'insertion par l'économique de la part de structures de l'économie sociale et solidaire. C'est dans ce cadre que les dispositifs de l'insertion peuvent fonctionner en tant que moyens permettant de créer des réponses pertinentes. À partir de là, il y a des structures qui vont privilégier le champ de l'insertion pour mener à bien leur projet social sur un territoire, en produisant, précisément par l'insertion, des solutions soucieuses d'apporter une valeur ajoutée au sein d'un territoire d'intervention.

« *L'économie sociale et solidaire ne se confond pas avec l'insertion. C'est plutôt le terrain de la solidarité, de l'attention aux publics en difficulté, qui construit sa proximité de fait avec les logiques et les dispositifs d'insertion. C'est parce qu'elle a le souci de la cohésion sociale qu'elle ressent la nécessité de la solidarité avec les personnes les plus démunis que l'économie sociale et solidaire rejoint sur ce même terrain les politiques et les dispositifs d'insertion* » (Michel AUTES 2006, p. 97).

Ce point de vigilance permet, me semble - t-il, d'inverser le regarde sur l'insertion. Dès lors qu'on approche l'insertion par l'activité économique dans le cadre plus large de l'ESS, elle apparaît non seulement en tant que stratégie politique et économique, mais également comme une expérience – expérience dans le sens d'expérimentation - d'innovation et de changement possible pour soi et pour la société.

Plan

Dans cette communication, il s'agit de questionner les chantiers d'insertion en tant qu'espace d'innovation sociale favorisant la création de « sens » *du* et *par* le travail.

D'abord, je voudrais rappeler brièvement certains éléments **de l'histoire et de l'organisation de l'insertion par le travail**. Ensuite, m'arrêter plus particulièrement sur l'expérience des **chantiers d'insertion en tant que laboratoire d'innovation sociale.** C'est à partir de ce dispositif qu'il sera questionné plus en détail et de façon plus spécifique le thème du « sens » du travail ou plutôt de ce qui fait sens dans l'activité et précisément dans l'insertion par l'économique.

1. L'histoire et l'organisation du dispositif d'insertion par l'activité économique

L'« émergence » historique du dispositif d'insertion professionnelle par l'économique est liée à des pratiques menées par les « travailleurs sociaux », entre la fin des années soixante et les années soixante-dix (B. EME, 2010). Ensuite, ces pratiques ont été reconnues et promues au début des années quatre-vingt dans le cadre des *nouvelles politiques de l'emploi*. Dans le souci, déterminé par la conjoncture économique et politique, de lutter contre le *chômage de masse*, et pour sortir des logiques d' « assistanat » au profit de logiques visant plutôt l'« autonomie », les politiques de l'emploi soutiennent des pratiques déjà existantes jusqu'à formaliser le dispositif d'insertion par l'activité économique (IAE) qui devient un secteur d'activité à part entière.

« *Un certain nombre de pratiques locales ont réussi à constituer une partie du champ de l'insertion par l'économique. Ces expériences ont été définit à partir de projets émanant de la société civile, qui peu à peu se sont regroupés et ont pu constituer des vecteurs d'évolution des politiques publiques, même si cela s'est fait dans des conditions difficiles. »* (J. DEFOURNY, Louis FAVREAU, Jean-Louis LAVILLE, 1998, p.24)

Aujourd'hui, l'insertion par l'activité économique est reconnue par la **loi de lutte contre les exclusions** (1998) et la **loi de cohésion sociale** (2005). Elle est aussi définie dans le code du travail : « *L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement*.»[4]

L'accompagnement socioprofessionnel fait preuve d'innovation tout comme l'offre de services et de biens qui est proposée non pas uniquement en tant que support d'activité au travail de ces travailleurs « particulières » mais comme activité de production elle-même. C'est précisément en analysant cette dynamique qu'on peut comprendre ce qui fait *sens* dans l'activité de chacun, tout comme dans le dispositif qui encadre ces pratiques.

Néanmoins, en analysant l'historique et les enjeux du dispositif de l'insertion par l'activité économique, il est également possible de situer sa « provenance » en un temps plus éloigné, témoignant de différentes traditions et pratiques qui ont rendu possible une relation entre l'exclusion sociale et sa gestion par le travail. Dans ce cadre, il s'agit de repérer les continuités et discontinuités historiques et d'en étudier les relations et les caractéristiques.

Cependant, beaucoup plus modestement, ici, quelques mots autour de la « provenance » des politiques d'insertion peuvent éclaircir ensuite, leur « émergence » historique.

1.1. La « provenance » du *dispositif d'insertion par l'activité économique* : gouverner l'exclusion sociale par le travail pour organiser le « vivre en commun »

L'organisation du « vivre en commun », dans une société donnée, est intelligible à la lumière de son héritage historique et en fonction d'un maillage entre des équilibres sociaux, économiques et politiques. Autrement dit, elle est dressée par ses conditions de possibilités matérielles, historiques, axiologique. Nos sociétés occidentales ont été historiquement marquées par l'injonction au travail comme moyen principal d'intégration et de normalisation.

En effet, la préoccupation politique qui caractérise la Modernité semble moins celle d'exclure que d'inclure des individus afin d'encadrer et de gouverner l'ordre social (R. Castel, 1996,)

Dans le passage entre la « question sociale » (G. PROCACCI 1993 ; 1986) classique (c'est-à-dire, comment organiser et gouverner la misère, entre individualisme et solidarité) et la « nouvelle question sociale » (J. DONZELOT, 1993) il s'agit précisément des manières diverses de « gouvernement » des autres, à partir de la thématique de la prise en charge de la vie de certains populations – ce qui Michel Foucault appelle « bio-politique »[5].

La « question sociale » apparaît en tant que question politique au XIX siècle et, plus particulièrement, elles est strictement connectée au développement économique et technique du

[4] Article L5132-1 du Code du travail

[5] Sur les notions der « biopolitique » et « gouvernenment » cf. M. Foucault, *La volonté du savoir. Histoire de la sexualité I,* Gallimard, Paris 1976, notamment partie V « Droit de mort et pouvoir sur la vie », pp. 175 – 211 ; et les cours au Collège de France dans lesquels il définit ces notions qui lui permettent d'analyser la manière dont les sociétés occidentales ont géré et organisé le vivre en commun. Cf, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France,1975-1976,* Hautes-Etudes, Seuil-Gallimard, Paris 1997, leçons du 7 et 14 janvier ; *Sécurité, territoire et population. Cours au Collège de France, 1977-1978,* Gallimard, Le Seuil, Paris, 2004, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979,* Gallimard, Le Seuil, Paris, 2004.

travail, ainsi, la « *gestion des populations laborieuses* » (T. PILLON, F. VATIN, 2003, p. 146) s'affirme comme une préoccupation majeure.

Dans ce cadre, le rapport social au travail occupe une place importante. Christophe Guitton indique cinq formes historiques de ce rapport social : assignation, correction, assistance, réadaptation et insertion par le travail. Ces formes se sont développées à des moments historiquement définissables, toutefois, elles s'entrecroisent sans cesse et dans la dernière forme, l'insertion, nous pouvons retrouver les traces des précédentes.

« *L'influence des modèles antérieurs est perceptible dans l'ambivalence des politiques d'insertion par le travail qui visent simultanément l'intégration des sans emploi et la régulation du marché du travail, la recherche de la cohésion sociale et le maintien de l'ordre public. Expression contemporaine de l'impératif ancestral de normalisation par le travail, la politique d'insertion professionnelle a une double finalité indissociablement normalisatrice et coercitive* » (GUITTON Christophe, 1998)

Les politiques de l'insertion portent en creux cette histoire. En effet, elles témoignent des différents changements pour gérer et gouverner l'exclusion sociale par le travail. Comment l'organisation des populations est-elle gérée ? Dans quelle mesure, comment et jusqu'où les projets collectifs priment sur les affirmations individualistes ? Comment et jusqu'où réguler le marché ? Voici des questions, très génériques et qui ne seront pas développés ici, mais qui posent le cadre pour une analyse qui part d'un dispositif précis mais interroge des enjeux plus globaux.

Depuis les années quatre-vingt, les politiques d'insertion rendent visible un paradoxe : « *dans une période caractérisée par une remontée du libéralisme et par la célébration de l'entreprise, jamais les interventions de l'Etat en particulier dans le domaine de l'emploi, n'ont été aussi nombreuses, variées, insistantes. Mais plus encore qu'à un accroissement du rôle de l'Etat, c'est à la transformation des modalités de ses interventions qu'il faut être sensible* » (R. CASTEL, 1995, p. 675) Comment s'organisent, alors, ces interventions ? Quelles relations avec les expériences de la société ?

1.2. L'« émergence » historique du dispositif d'insertion par l'activité économique

D'une manière conjoncturelle, l'insertion par le travail naît en tant que réponse des politiques publiques de l'emploi à l'accroissement du taux de chômage, déclenché notamment par la crise économique à la suite du choc pétrolier de 1974. Cependant, cette nouvelle façon de penser le travail en tant que moyen d'insertion marque un changement du travail social et de la manière de l'Etat d'intervenir dans le traitement du « social ».

Dans ce cadre, des expériences centrées autour du travail en tant que moyen d'intégration se révèlent des modèles pour promouvoir une autre idée du « social ». Non seulement l'emploi, mais également la formation deviennent des objectifs à atteindre et, en même temps, les activités par lesquelles l'émancipation et l'intégration se font possibles, sous l'impulsion, entre autres, des recommandations du rapport de Bertrand Schwartz (1981). Ce rapport conseille la mise en place d'une politique globale, pour l'insertion des jeunes, capable d'apporter des réponses adaptées aux différents domaines : formation, emploi, santé, logement, culture…

Les mesures d'insertion naissent comme étant provisoires et expérimentales, mais elles se sont démultipliées et se sont ancrées dans l'organisation des politiques de l'emploi, notamment puisqu'elles permettent d'aborder la lutte contre l'exclusion par le travail. En même temps, cela permet un investissement des « dépenses passives » : au lieu de payer pour garantir un système

centré sur l'assistance des « populations sensibles », soutenir des projets visant l'autonomie de ces mêmes populations, se présente un véritable avantage social et économique.

Ce qui caractérise l'insertion par l'activité économique est d'offrir un statut de salarié aux personnes concernées. Ce statut représente la tentative de donner du *sens* au *travail rendu* par ses salariés « particulières ». Or, les contrats utilisés sont massivement des « contrats aidés », c'est-à-dire des contrats limités dans le temps et, très souvent, à temps partiel. Ils se nomment « aidés » car l'employeur perçoit une aide financière de la part de l'Etat à hauteur de 70% et 105% pour les ACI, pour chaque contrat établi, via un versement de l'**A**gence de **S**ervices et de **P**aiements (ASP). Ces contrats risquent d'« installer » ces salariés « particuliers » dans les divers dispositifs de l'insertion par l'activité économique. Dès lors, comment éviter que l'insertion devienne la « gestion du non-emploi » à travers la mise en place d'activités qui s'inscrivent dans l'absence d'emploi en essayant de faire oublier cette absence ?

Il me semble que d'une part, on est là face à un risque qu'il convient de ne pas minimiser tellement il est réel et soudain[6] et qui appelle les politiques de l'emploi et, en particulier de l'insertion, à une remise en cause d'objectifs et stratégies. D'autre part, du point de vue des pratiques, si on considère le travail en tant qu'activité, c'est non seulement sous l'angle de l'« emploi » qu'il faut l'analyser, mais également à partir d'une dynamique qui met en jeu l'individu dans son rapport à autrui, dans une situation précise. En effet, en considérant le paramètre du « plein emploi », il est certain que l'insertion résulte un champ de « sous-emplois ». En effet, « *notion récente, l'emploi est associé au chômage dans une même référence au « plein emploi »* (R. Di RUZZA, 2003, p.276). Or, pour appréhender le *sens* du travail des personnes même en « sous-emploi », cette notion ne suffit pas. Il y a d'autres paramètres qu'il faut considérer : la socialisation, l'émancipation... ces dimensions sont constitutives du dispositif d'insertion autant que le risque de « gestion du non- emploi ».

Dans l'espace de trente ans depuis les premières expériences de l'insertion par l'activité économique, ce dispositif a beaucoup évolué et changé. Cependant, sa caractéristique principale est toujours celle de se présenter comme un réseau composé de différentes parties prenantes (l'Etat, les collectivités territoriales, les associations). Ce réseau c'est aussi un secteur d'activité régie par des lois, des règlements bien spécifiques et sa gouvernance montre toutes les difficultés mais également les possibilités de la démocratie, notamment par des allers et retours en continu entre d'une part, les institutions et, d'autre part, les besoins et les réponses du « terrain ».

L'insertion par l'activité économique est, en effet, également une opportunité pour apporter des solutions d'intégration par l'activité économique à des populations en fragilité (sociale et professionnelle). En effet, « *l'IAE remplit non seulement une mission d'utilité économique et sociale par et pour l'emploi, mais la loi lui reconnait désormais une contribution au développement des territoires, notamment par la création d'activités économiques »* (P. GIANFALDONI, 2010, p.3)

[6] Des critiques ou des mises en garde à cet égard ont été soulevés par plusieurs travaux. À titre, cf. D. CASTRA, F. VALLS, *L'insertion malgré tout. L'intervention sur l'Offre et la Demande 25 ans d'expérience*, Octarès Editions, Toulouse, 2008. Ce livre expose une méthode de travail, (la méthode d'Intervention sur l'Offre et la Demande – IOD) à partir de l'idée qu'une insertion possible et durable dépend, pour les chômeurs et les bénéficiaires des minima sociaux, moins d'une prise en charge individuel et individualisant, que de la possibilité d'occuper un « vrai » emploi pour résoudre leurs problèmes d'exclusion.

2. Les chantiers d'insertion : innovation sociale et sens du travail

L'IAE rassemble différents types de structures : les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les régies de quartier et les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ). Du point de vue organisationnel, l'Etat joue plutôt le rôle de garante de la mise en place du cadre juridique des politiques d'insertion, les collectivités locales assurent l'organisation des dispositifs, en prenant en compte les spécificités de leur territoire, et un ensemble toujours plus élargi de structures et d'associations opèrent au sein de ces dispositifs.

2.1 Les ateliers et chantiers d'insertion

Aujourd'hui, les associations, en particulier, apparaissent parmi les acteurs principaux en charge de faire vivre le lien entre travail et intégration. Dans ce cadre, l'utilité et l'innovation sociales de l'ESS peuvent être directement reliées aux projets proposés et poursuivis au nom de la valorisation de l'individu au cœur du travail, en tant qu'activité. Ce processus est même le fondement des ACI. « *Les ateliers et chantiers d'insertion conventionnés par l'État sont organisés par les employeurs figurant sur une liste. Ils ont pour mission : 1° D'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ; 2° D'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.* »[7]

Les ateliers-chantiers d'insertion (ACI) sont le premier échelon de l'IAE car ils s'adressent à des personnes très éloignées de l'emploi et à des jeunes sans qualification. Les ACI sont généralement portés par des associations, ils peuvent êtres ponctuels ou permanents, selon la nécessité de la demande sociale du territoire et la vocation de la structure qui les organise, dans tous les cas, ils doivent êtres toujours conventionnés par l'Etat en tant qu'ACI. Les biens et services produits par les ACI peuvent êtres commercialisés, mais les recettes ne doivent pas excéder le 30% du budget global du chantier.

Aujourd'hui les ACI comme toutes les autres structures de l'IAE sont incitées à rechercher un équilibre économique qui ne dépende pas exclusivement de subventions publiques en développant les réponses aux marchés publics, en se rapprochant des entreprises…[8]. Donc, elles doivent continuer à préserver leur vocation primaire, c'est-à-dire, répondre à une demande sociale (cherchant des solutions contre le chômage, l'exclusion, pour promouvoir la formation et l'éducation…) et en même temps, expérimenter des ouvertures envers le secteur économique classique.

Concernant la viabilité économique des structures de l'IAE, notamment associatives, la fragilité du modèle économique tient aux modalités de financement. La diversité des sources (collectivités, Etat, Mécénat, « clients » du secteur privé classique,…) est une richesse en termes d'échanges et de partenariat, mais également un point qui peut se révéler assez critique. En particulier, ces modalités de financements engendrent des problèmes de trésorerie importants pour les structures.

---

[7] Cf le texte de loi **Article L5132-15**

[8] Cf. *Les associations et l'insertion dans les Bouches-du-Rhône : paysage et tendances. Une étude de l'Observatoire départemental de la vie associative*, Document de synthèse, CG13 (2007).

Cette fragilité économique contrant les structures à l'innovation dans l'ingénierie financière. Le contrecoup de cette tension continue entre ce que les structures programment et ce que la condition économique leur permet se traduit par des gestions et des modes d'organisations qui ne sont pas toujours homogènes. Ainsi, selon les territoires, les sensibilités et les histoires de chaque structure, l'aménagement entre les enjeux économiques, sociaux et politiques se redéfinissent en permanence et d'une manière constamment différente et singulière.

Cependant, est-ce que cette instabilité économique a impacté et jusqu'où les valeurs et les objectifs de l'IAE ? Qu'est- ce qu'il en est du « sens » du travail lorsque l'environnement de son activité est en perpétuelle mutation ? Lorsque les associations se retrouvent avec un projet solide mais peu viables économiquement ?

Dans ce cadre, l'innovation sociale est présente dans les tentatives de réponses que les acteurs essayent de mettre en place, par exemple, en regroupant différentes structures d'insertion afin de les consolider et de préserver leur viabilité économique.

Ces expérimentations posent au moins la question de la nécessité du travail collectif, un des éléments qui assurent la création du « sens » de travail. Des réseaux nationaux mais très attachés aux réalités locales se créent pour mutualiser, capitaliser et créer des réponses innovantes aux besoins des structures. Ce travail n'est pas anodin, on retrouve là la question du « sens ». Travailler ensemble, s'écouter, résister, mettre au point des stratégies, mettre en œuvre des expérimentations, voici des éléments de ce qu'est le « sens » du travail dans l'IAE, un domaine d'activité pouvant favoriser le déploiement du modèle économique et social proposé par l'ESS.

2.2 Travailler pour et dans les chantiers d'insertion par l'activité économique

Du point de vue de la gouvernance, dans les associations qui portent des chantiers d'insertion souvent il y a trois « catégories » bien distantes : les bénévoles du conseil d'administration, les salariés « permanents » ou les encadrants et les salariés en insertion. (Il y a très peu de bénévoles hormis le CA, en conséquence de la professionnalisation et des exigences de qualités et de performance auxquelles sont soumis, désormais, les ACI).

Comment le rappel à l'histoire et aux valeurs de l'ESS peut faire « sens » dans l'activité au quotidien de chacune de ces parties prenantes ?

Je voudrais aborder la question me concentrant plus particulièrement sur l'activité des encadrants des chantiers d'insertion, en mettant l'accent sur les enjeux de l'accompagnement. En effet, ils ne recouvrent pas un rôle facile ; leur mission est au croisement entre « valorisation des individus » et « garantie de performance et de résultats », entre « processus de normalisation » et « émancipation des individus ». Sous le terme sans doute un peu générique d'encadrants des ACI, qui forment une catégorie professionnelle très diversifiée en son sein, j'entends essentiellement les formateurs, les chefs de projet, les chefs de chantier, les conseilleurs d'insertion professionnelle, pour citer que les appellations les plus communs dans les structures qui mettent en œuvre des chantiers d'insertion.

Ces professionnels travaillent pour garantir aux personnes qu'ils suivent d'abord un espace de redynamisation et de re-mobilisation de leurs compétences, puis un apprentissage leur permettant de construire un projet professionnel et enfin, un reclassement au travers d'un emploi « durable ». Dans ce processus, ils ont la possibilité de rendre le suivi individuel et collectif de leurs équipes un espace de valorisation et d'innovation sociale. Ce qui permet de créer du *sens*

au regard de leur propre activité, au regard de l'activité des personnes suivies et du dispositif dans sa globalité. Mais en même temps, ils participent, *malgré eux*, de la « normalisation »[9] de leurs salariés en insertion au regard des atteintes de la société salariale.

En effet, les logiques de « contrôle » et de « mesure » de l'activité sont assez présentes dans l'insertion. Ainsi, les encadrants sont soumis au contrôle de leur activité de la part des politiques d'insertion[10] et d'autres acteurs qui appartiennent ou non au dispositif, mais, en même temps, ils exercent également un contrôle sur les personnes qu'ils suivent. Le rôle de ces professionnels est aussi celui de permettre aux personnes qu'ils guident de « *dire vrai sur soi-même* » (M. Foucault, 1984, p. 6) tout en leur proposant une série de réponses – outils qui véhiculent ce processus à la fois de normalisation et d'émancipation.

Cette relation entre encadrant et salarié dépasse vite le cadre du travail « stricto sensu », puisque la spécificité des contrats aidés est de fournir un travail et un accompagnement (comme dit précédemment), cet accompagnement pour être réel et efficace déborde forcement sur la vie, en général, des personnes concernées.

Cela n'est pas sans conséquence sur le *sens* du travail des encadrants de chantier. Ils font souvent état de leur insatisfaction pour un suivi totalisant mais souvent inachevé. Ils interviennent dans un espace inconfortable entre d'une part les « devoirs de la société » et d'autre part, les droits et les libertés identitaires de leurs salariés en insertion. Cependant, malgré cet accompagnement rappelle sans cesse la fonction normalisatrice et coercitive du travail, il peut fonctionner, également, comme une mission permettant de déployer, décliner et traduire les valeurs de solidarité et de dignité dans des actions concrètes. Le travail en réseau, en collectif est aussi un élément qui favorise cette possibilité. Est-ce que ne serait pas dans ce *faire ensemble* – dans le sens de créer, inventer, composer avec la réalité, mettre en œuvre - le sens du travail dans l'insertion et, donc, dans l'ESS ?

Ce *faire ensemble* est l'activité qui se déploie comme *nécessité du faire*, condition de santé qui s'exprime dans le rapport à son milieu (G. Canguilhem, 1952).

Le sens du travail se joue ainsi dans une dynamique entre d'une part la **tâche à accomplir**, d'autre part le **service à rendre** et, enfin, **l'effort à fournir**. (S. MAILLOT, L. DURRIVE, 2009, p. 108). Ces trois dimensions composent l'unité de l'activité, elles expriment ce qui se joue *ici et maintenant*, pour chacun et dans un espace de travail précis. En regardant le travail en tant qu'activité, il me semble, qu'en particulier dans le champ de l'insertion et dans l'ESS en général, le sens du travail est précisément cet agir ainsi *pour* et *avec* les autres.

---

[9] Sur la notion de « normalisation » cf. M. Foucault, par exemple, *Surveiller et punir*, Paris 1976, notamment partie 3 « Discipline » (pp. 135-299) ; *Il faut défendre la société, Cours au Collège de France 1976*, Gallimard, Paris, 1997, notamment leçon du 14 janvier

[10] Sur les instances de contrôle et de régulation du secteur de l'IAE, cf. P. Gianfaldoni, « L'insertion par l'Activité Economique comme espace d'action publique : entre politique publique et gouvernance » cit, pp. 11-15 ; « L'institutionnalisation de l'innovation sociale dans l'insertion par l'activité économique, » en Degavre F., Desmette D., Mangez E., Nyssens M., Reman P., *Transformetions et innovations économiques et sociales en Europe : quelles sorties de crise ? Regards Interdisciplinaires*, Presses Universitaires de Louvain, pp. 77 -91

Bibliographie

Alternatives Economiques, Hors Série Poche, n° 44, mai 2010

AUTES Michel, « Les acteurs et les référentiels », dans (sous la direction de J-N CHOPART, G. NEYRET, D. RAULT) *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, La Découverte, Paris, 2006

CANGUILHEM Georges, « Le vivant et son milieu », en La connaissance de la vie, Hachette, Paris, 1952 ; 2ème édition, révisé et augmentée, Vrin, Paris, 1965

Castel Robert,
- « Les marginaux dans l'histoire », en (sous la direction de Serge PAUGAN) *L'exclusion l'état des savoirs*, Editions La Découverte, Paris, 1996
- *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Folio Gallimard, Paris, 1995

CASTRA D., VALLS F., *L'insertion malgré tout. L'intervention sur l'Offre et la Demande 25 ans d'expérience*, Octarès Editions, Toulouse, 2008.

DEFOURNY Jacques, FAVREAU Louis, LAVILLE Jean-Louis, (sous la direction de) *INSERTION ET NOUVELLE ECONOMIE SOCIALE. Un bilan international*, Socio-Economie, Desclée de Brouwer, 1998

EME B.,
- « Petite histoire de l'insertion par l'économique », en *L'insertion par l'activité économique, Alternatives Economiques, Hors Série Poche, n° 44, mai 2010*, pp. 18-20

- « Participation sociale et formes plurielles d'insertion » en DEFOURNY Jacques, FAVREAU Louis, LAVILLE Jean-Louis, (sous la direction de) *INSERTION ET NOUVELLE ECONOMIE SOCIALE. Un bilan international*, Socio-Economie, Desclée de Brouwer, 1998

FOUCAULT Michel,
- *Le Courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres II. Cours au Collège de France, 1984*, Gallimard, Éditions du Seuil, Paris, 2009
- *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France,1975-1976,* Hautes-Etudes, Seuil-Gallimard, Paris 1997
- *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979,* Gallimard, Le Seuil, Paris, 2004.

GIANFALDONI Patrick,
- « L'insertion par l'Activité Economique comme espace d'action publique : entre politique publique et gouvernance » en *Politiques et Management Public*, vol. 27, n° 1, 2010
- « L'institutionnalisation de l'innovation sociale dans l'insertion par l'activité économique, » en Degavre F., Desmette D., Mangez E., Nyssens M., Reman P.,

Transformetions et innovations économiques et sociales en Europe : quelles sorties de crise ? Regards Interdisciplinaires, Presses Universitaires de Louvain, pp. 77 -91

GUITTON Christophe, « Travail et ordre social. Une étude historique et juridique des politiques d'insertion par le travail » en *Travail et emploi, n°77*, 1998

PILLON T., VATIN F., *Traité de sociologie du travail*, Octarès Editions, Toulouse, 2003

PROCACCI Giovanna,

- *Gouverner la Misère. La question sociale en France 1789-1848*, Paris: Editions du Seuil, 1993;
- « Il governo del sociale », en Rovatti P. A., (sous la direction de) *Effetto Foucault*, Feltrinelli, 1986

Schwartz Bertrand, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, La Documentation française, Paris, 1981

Schwartz Yves et Durrive Louis (Sous la direction de) :

- *Travail et Ergologie. Entretien sur l'activité humaine (I)*, Octarès, Toulouse, 2003
- *L'Activité en Dialogues. Entretiens sur l'activité humaine (II)*, Octarès, Toulouse, 2009

Les associations et l'insertion dans les Bouches-du-Rhône : paysage et tendances. Une étude de l'Observatoire départemental de la vie associative, Document de synthèse, CG13 (2007).